

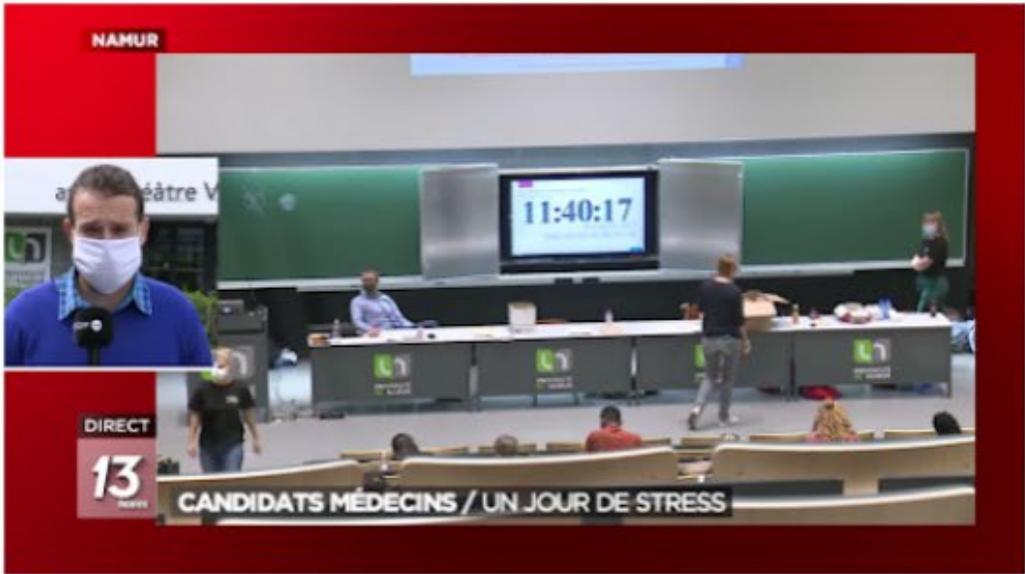


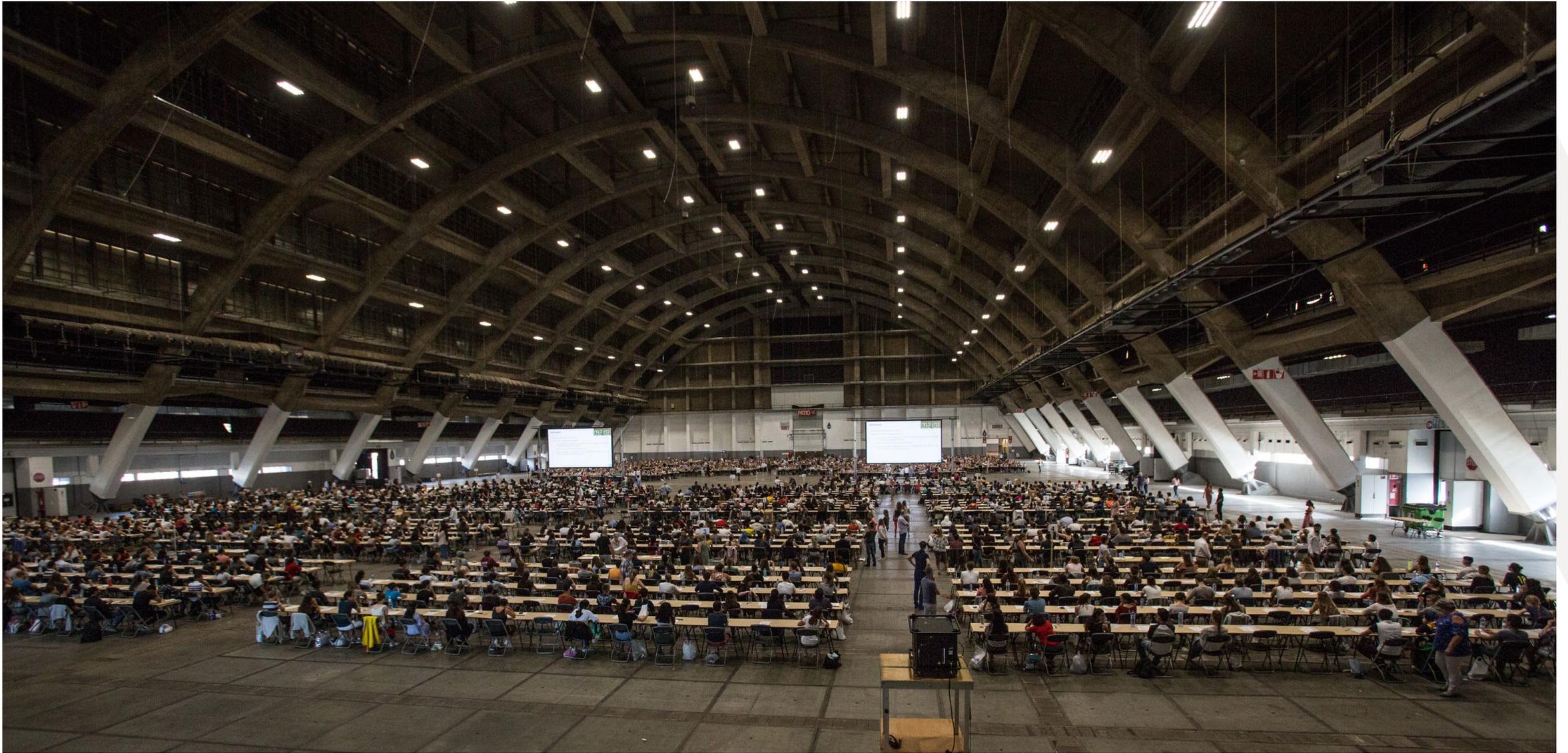
ACADÉMIE  
DE RECHERCHE ET  
D'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR

# EXAMEN D'ENTRÉE ET D'ACCÈS EN SCIENCES MÉDICALES ET EN SCIENCES DENTAIRES

EDITION 2022

SANTÉ ARDENNE / SOIRÉE D'INFORMATIONS / 15/03/2022







- » Réussir l'examen d'entrée :
  - condition indispensable pour entrer dans les études de médecine et de dentisterie
  
- » Je me donne les moyens de franchir cette étape en me préparant :
  - aux **matières du programme** de l'examen :
    - les cours préparatoires, les questions des épreuves précédentes, des quiz repris de tests d'orientation





- » Je me donne les moyens de franchir cette étape en me préparant aussi :
  - à la **forme** de l'examen
    - je sais que l'examen est composé de 8 matières (4 matières par demi-journée) / 15 questions par matière / 3h le matin et 3h l'après-midi
    - je me familiarise avec les QCM avec système de pénalité (+1, -1/3, 0)
    - j'apprends à noircir correctement le formulaire de réponse (voir vidéo)
    - j'apprends à gérer mon temps pour terminer dans les temps mon examen



- » Je me donne les moyens de franchir cette étape en me préparant aussi :
  - au **cadre** dans lequel il se déroule
    - **Une semaine avant l'épreuve** : je repère le lieu dans lequel je dois passer l'épreuve / je découvre la manière de m'y rendre pour être certain·e d'arriver à l'heure / je lis attentivement le document qui reprend l'ensemble des « consignes »
    - **Le jour de l'épreuve** : je pense à prendre mon pique-nique et des boissons / je n'ai besoin d'aucun matériel car je recevrai 1 « bic », des feuilles de brouillon et le tableau périodique des éléments (chimie) / pas d'usage de la calculatrice
    - **Le jour de l'épreuve** : j'aurai accès à des sanitaires avant, pendant et après l'épreuve / je respecte les consignes données (coller mes étiquettes, etc.) et les mesures sanitaires en vigueur



» Quand l'examen est-il organisé?

- Les modalités pratiques (date(s) d'examen, période d'inscription à l'examen, lieu d'examen...) de l'édition 2022 de l'examen d'entrée, en vue d'une inscription en sciences médicales ou sciences dentaires pour l'année académique 2022-2023, ne sont pas connues actuellement.
- L'article 2 du décret du 29 mars 2017 relatif aux études en sciences médicales et dentaires prévoit que l'examen d'entrée et d'accès peut être organisé une première fois la 1<sup>ère</sup> quinzaine du mois de juillet et une 2<sup>ème</sup> fois durant la période du 15 août au 15 septembre

» Inscription et paiement des frais (=30 €/ épreuve) en ligne :

- Les inscriptions à l'examen d'entrée se font exclusivement en ligne. Les frais d'inscription s'élèvent à 30 €.
- choix des études / choix de l'université / documents pour statut « résident »

» Un site pour « Tout savoir sur l'examen d'entrée »...et pour vous inscrire :

- <https://www.mesetudes.be/exmd/>
- Vous souhaitez être tenu·e informé·e ? Abonnez-vous à notre mailing list !